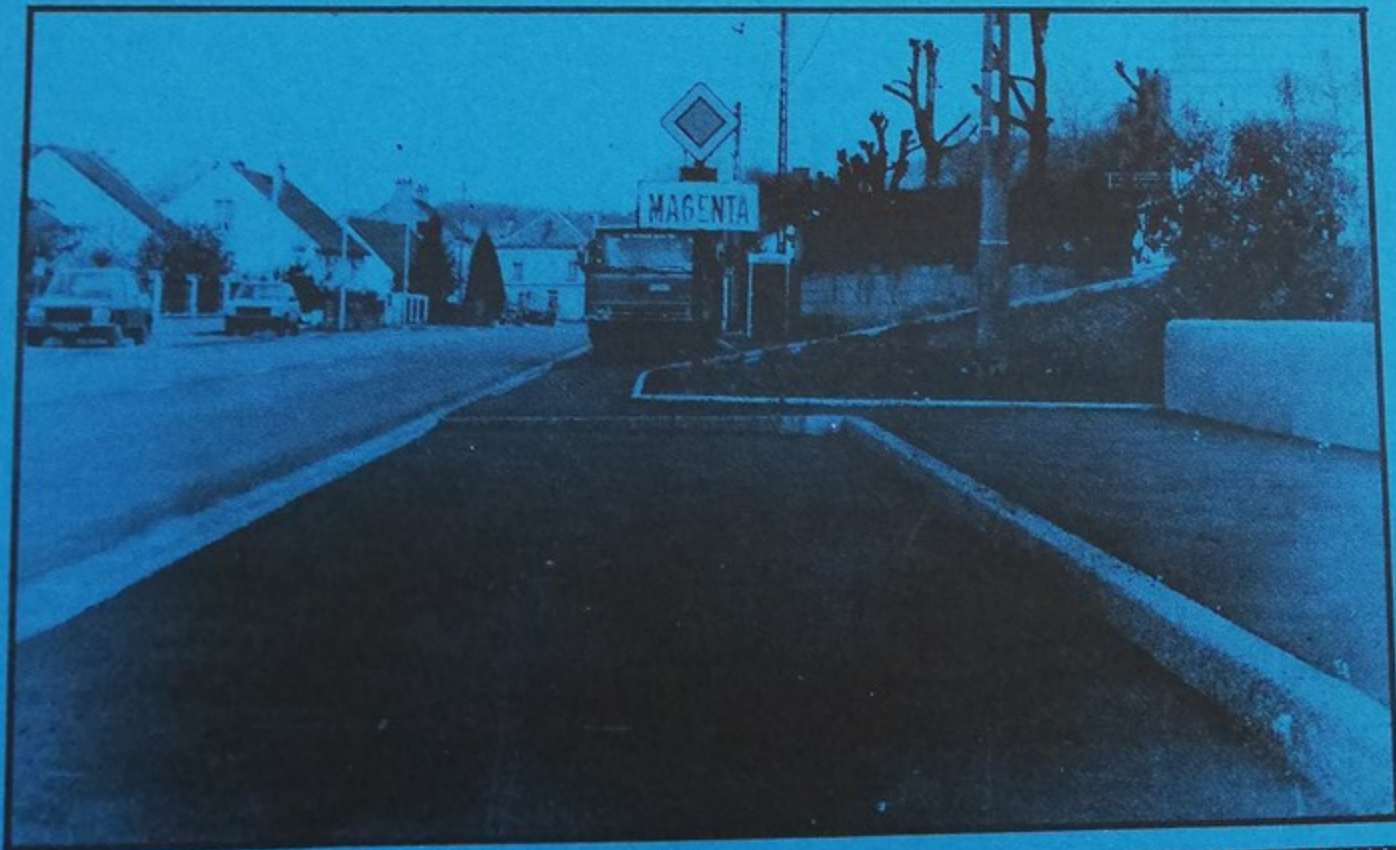


# municipal - bulletin

AVRIL / MAI 1979



# MONTATAIRE



# municipal bulletin

AVRIL / MAI 1979



# MONTATAIRE



## Un crédit ?

### Venez nous en parler

Pour vous aider à acquérir ce dont vous avez besoin ou envie, la Société Générale peut vous consentir un prêt adapté à votre situation personnelle.

# SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

6, place Auguste Génie - 60160 MONTATAIRE - Tél. 425.48.11.



Pour vos chaussures deux bonnes adresses

## **BOUTHEMY**

125, r. Jean-Jaurès et 25, r. de la République  
60160 MONTATAIRE -  
Tél. 425.15.87 et 425.49.87

CAFÉ - HÔTEL -

## MAISON **BONNET**

8, place Auguste Génie - MONTATAIRE -

# Lucette Fleur's

INTERFLORA



24, rue de la République  
60160 MONTATAIRE

Tél. 425.64.61

Boucherie nouvelle

## **DESHAYES René**

24 rue de la République

MONTATAIRE

Tél. 425.57.46

Poissonnerie «Le Littoral»

5, rue Henri Barbusse - RC 77 A 279  
Téléphone 425.79.49

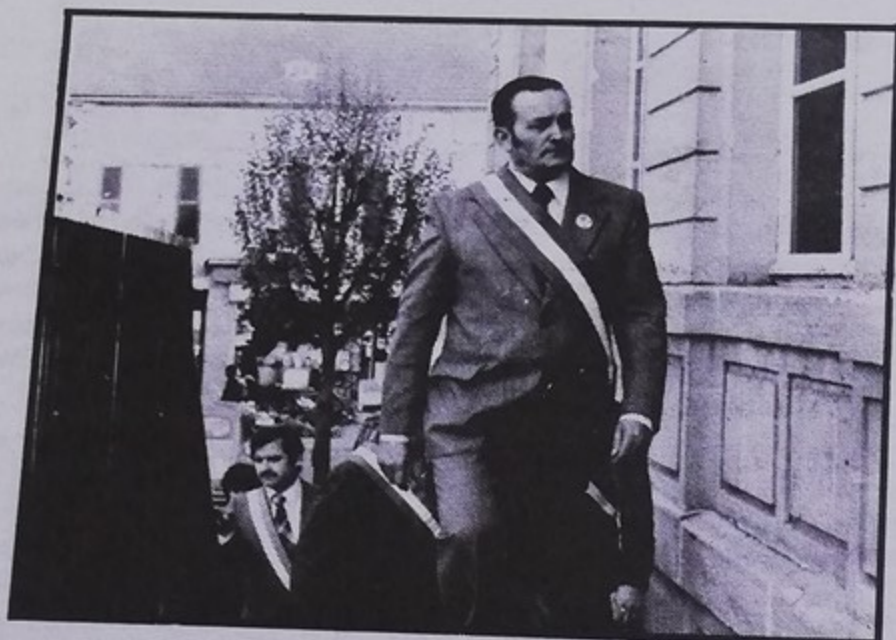
## Spécialités

- de fruits de mer
- poissons fins

Arrivage chaque jour  
des ports de pêche



## lettre du Maire



**Madame, Mademoiselle, Monsieur,**

Pour la première fois, le 10 juin, vous allez voter pour élire l'Assemblée européenne, et je crois utile d'y consacrer ce billet.

Ce vote est inhabituel. Il ne met en jeu ni la majorité de l'Assemblée nationale, ni celle du Conseil général, ni celle de la commune. C'est de la France qu'il est question. Les firmes multinationales sans patrie, dont les capitaux sont à base française, comme Usinor et Chausson, américaine comme Marinoni ou belge comme Astral, n'ont aucun intérêt commun avec la France et son peuple. Leur seul objectif est de tirer du profit en exploitant des salariés, quelle que soit leur nationalité. Ces profits se comptent en marks allemands, en dollars américains, aussi bien qu'en francs.

La nation est le bien d'un peuple qui a accumulé tout au long de son histoire des traditions, bâti des villes et villages, construit des usines, développé une agriculture. Pour vous et moi qui ne sommes pas milliardaires, être français signifie quelque chose auquel nous tenons.

Aujourd'hui la crise qui vous frappe durement dans votre niveau de vie, dans votre emploi, est le résultat de la politique de ceux qui gouvernent le pays pour le compte des multinationales, ceux-là mêmes qui, voilà vingt ans, vous présentaient le Marché commun comme l'avenir de la France.

En vingt ans, dans notre commune, Dayde a fermé ses portes, ainsi que IHF, SPTF, WARNER.

Aujourd'hui le plan du vicomte belge Davignon casse la sidérurgie française et menace directement Usinor, la plus grande usine de Montataire, ressource essentielle de la commune.

C'est à Bruxelles que l'on vient de décider de modifier l'organisation des élections en France, en fixant la clôture du scrutin à 22 heures le 10 juin. Le Maire, qui est responsable des élections dans la commune, en tant qu'agent de l'Etat, se trouve ainsi contraint d'appliquer une décision prise à l'étranger.

Le projet de réforme des collectivités locales de M. Barre, actuellement en débat au Sénat, menace l'autonomie et vise à réduire les moyens des communes. Ne laissons pas faire ce qui s'est fait en Allemagne de l'Ouest, où 15 500 communes sur 22 000 ont été supprimées. Avec votre soutien, je suis bien résolu à défendre vos intérêts et ceux de notre commune de Montataire.

C'est depuis la libération de la France de l'occupation hitlérienne que la population de Montataire a élu une municipalité ouvrière et un Maire communiste. Le rôle que la classe ouvrière a joué pour libérer la France et lui redonner son indépendance n'y est pas étranger.

Depuis trente deux ans, je suis conseiller municipal et depuis treize ans votre Maire. Peut-être certains d'entre vous, qui ont voté pour la liste municipale d'union que je conduis, ne partagent pas toutes mes opinions. C'est précisément dans le respect du pluralisme et avec l'objectif de conforter l'union de tous les démocrates et patriotes de notre cité que je m'adresse à toutes et à tous pour vous alerter sur l'enjeu de cette décision du 10 juin.

Connaissant bien l'attachement que vous portez à l'autonomie communale, à la vie de la région, à la souveraineté de notre pays, je vous le dis avec la force de ma conviction :

**Le 10 juin, c'est tout cela qui est en jeu.**

J'estime de mon devoir de Maire de Montataire de vous informer du choix que j'ai fait pour le 10 juin : je voterai pour la liste conduite par mon ami G. Marchais, parce qu'elle est la seule à se prononcer sans ambiguïté : pour une France indépendante dans une Europe démocratique, de progrès social, de coopération et de paix, ouverte sur le monde.

Parce qu'elle est la seule liste à défendre le droit de vivre, de travailler et de décider, dans la commune, la région et la France.

Ensemble, le 10 juin, affirmons hautement notre volonté de sauvegarder les traditions démocratiques dans une France libre et souveraine.

**Le Maire  
Robert TRIN**



## M. le Maire répond à M. Paul Josse

Le 12 mars dernier, Robert TRIN, maire de notre ville, a reçu la lettre suivante de M. Paul JOSSE, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise :

### LETTRE DE M. JOSSE

Monsieur le Maire,

Je me permets d'attirer votre attention et celle de votre Conseil Municipal sur les conséquences dramatiques pour les entreprises, qu'entraîne la progression constante des impôts locaux et plus spécialement de la taxe professionnelle.

Celle-ci pénalise l'outil de travail et l'emploi dans les entreprises de votre commune. Les mesures transitoires concernant la taxe professionnelle 1979 vont entraîner une charge financière supplémentaire de près d'un milliard et demi pour l'ensemble des entreprises sur le plan national.

Cette augmentation, après celle continue des charges sociales, risque de donner un coup de grâce à un grand nombre d'entre elles et de les amener à cesser toute activité.

Sur le plan de votre commune, l'arrêt de l'activité des entreprises qui y sont implantées serait catastrophique pour l'emploi, avec les conséquences sociales qu'il entraînerait, ainsi qu'une baisse de l'activité commerciale qui l'accompagnerait au niveau du commerce local.

Les mesures prévues par la taxe professionnelle frappent deux éléments vitaux pour les entreprises :

— l'emploi, qu'il convient de développer pour résorber le chômage,

— les investissements indispensables pour assurer la compétitivité.

A tout ceci, s'ajoute l'incidence des dépenses des collectivités locales qui sont en constante progression d'une année sur l'autre. Nous sommes arrivés à un point où il faut savoir faire un choix entre les investissements indispensables pour une commune et la possibilité pour les entreprises qui en supportent la majeure partie de la charge par le paiement des impôts locaux, de développer et de maintenir l'emploi.

Les investissements d'une commune, si utiles soient-ils aux administrés, doivent tenir compte du nombre de ceux-ci et correspondre aux réalisations possibles pour l'importance de la commune. C'est pourquoi, Monsieur le Maire, j'espère que vous voudrez bien prendre ma démarche en considération et tout faire pour limiter à l'indispensable la charge des impôts locaux concernant la taxe professionnelle, afin de sauvegarder l'activité économique de nos entreprises.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir donner lecture de cette lettre aux membres de votre conseil municipal.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Après lecture de cette lettre et discussion en Conseil municipal, M. le Maire, en son nom propre et au nom de tous les élus, a fait la réponse suivante, envoyée le 9 avril :

### LETTRE DU MAIRE

Monsieur le Président,

C'est avec étonnement et indignation que j'ai pris connaissance de votre lettre du 12 mars 1979. Vous y formulez des accusations envers les élus locaux, qui seraient responsables de la crise et du chômage que connaît notre pays, du fait de l'augmentation de la taxe professionnelle payée par les entreprises.

Les statistiques prouvent tout à fait le contraire. A l'échelon national, la taxe professionnelle représente 1 % du chiffre d'affaires du commerce et de l'industrie. C'est à dire beaucoup moins que les dépenses somptueuses et scandaleuses qui profitent aux patrons milliardaires des banques et de la grande industrie.

Les élus de Montataire sont préoccupés de la hausse des impôts locaux, mais pour des raisons bien différentes des vôtres.

Il est en effet scandaleux que la politique des Messieurs Giscard d'Estaing et Barre vise à obliger les élus locaux à réduire l'activité sociale des communes tout en accentuant la pression fiscale sur les habitants. Nous n'acceptons pas que les travailleurs qui produisent toutes les richesses du pays par un dur labeur soient contraints, avec leurs familles, de se priver ou de limiter leur consommation dans des domaines aussi nécessaires que la nourriture, le logement, les vêtements, sans parler des loisirs, et qu'ils soient encore obligés de payer la taxe d'habitation aussi injuste qu'insupportable.

La taxe professionnelle que paient les entreprises est un impôt prévu par la loi, qui n'est en fait qu'une trop petite partie des richesses produites par les travailleurs qui revient aux collectivités locales, pour leur activité au service de l'intérêt général dont

bénéficient aussi les entreprises.

Avec le Conseil Municipal, je condamne fermement la politique d'austérité, de chômage, qui est délibérément mise en œuvre par le gouvernement actuel pour favoriser le redéploiement des firmes multinationales. A l'inverse, nous voulons réaliser toujours mieux au niveau de notre commune les équipements nécessaires à l'amélioration de la vie sociale et démocratique.

Loin d'être facteur d'aggravation du chômage, une politique qui viserait à satisfaire les besoins sociaux et donc à réaliser par la commune, aiderait au développement de l'économie française et à la marche des entreprises.

Dans notre ville, des centaines de femmes et d'hommes sont chômeurs. Ils ne demandent qu'à travailler et à contribuer au développement de notre pays. Ce ne sont pas eux, ni les travailleurs en activité, ni les communes, qui exportent les capitaux, fruits du travail des Françaises et des Français, à l'étranger, ce ne sont pas eux qui spéculent grâce à l'inflation et qui accumulent, grâce au développement de la crise, des milliards de francs.

Voilà, Monsieur le Président, quelques remarques qu'inspire à tous les élus du Conseil Municipal de Montataire votre courrier du 12 mars.

Cette réponse est faite, outre moi-même, au nom des vingt-cinq élus à qui j'ai lu votre lettre, non pas parce que vous le demandiez, mais parce que, démocratiquement, j'informe le Conseil Municipal et la population de toutes les affaires communales.

Je ne doute pas de votre initiative pour faire connaître cette réponse à vos adhérents.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations.



## M. TRIN REND VISITE A LA CITÉ JULES GUESDE

• Une opération de réhabilitation de la cité J. Guesde, réalisée par l'Office de Him de Creil, est actuellement en cours de réalisation.

A cette occasion, M. Robert Trin, maire, qui est en même temps membre du Conseil d'Administration de l'Office, est allé rendre visite à deux habitants de la Cité qu'il connaît depuis fort longtemps, M. et Mme Vandergucht.

Ceux-ci habitent la cité depuis 1947. Ils ont fait part à M. le Maire de leurs remarques à propos de la réhabilitation en cours.

«Dans l'ensemble c'est très bien, note d'abord Mme Vandergucht, par exemple en ce qui concerne le chauffage central et la salle de bains. Mais il y a de sérieux problèmes de finition, dans les petits détails, les retouches. Ainsi, dans la cité, il y a des problèmes avec les garages, mais il y a aussi des trous dans les cours et dans les jardins, du fil de fer qui dépasse des clôtures et des gravats sur la voirie. Regardez, nous avons des radiateurs en email cuit qui s'écaille...

Si on fait le compte, l'opération de réhabilitation nous a coûté 6 000 F de retouches... A ce compte-là c'est bien plus que des retouches. Le problème, c'est qu'on n'est pas écouté par les Him, ils ne tiennent pas compte de ce qu'on dit.

M. le Maire a visité l'habitation et ses attenants, en compagnie de ses hôtes. Il les a assurés qu'il continuait à suivre l'opération de très près et qu'il faisait tout ce qui était en son pouvoir pour que la réhabilitation donne entière satisfaction aux habitants, dans les meilleures conditions possibles.

L'Amicale des Locataires de Montataire a pris dans le même sens une initiative à son niveau, dans un communiqué où elle appelle «tous les habitants du quartier à faire connaître leurs problèmes après la fin des travaux».



## AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ, M. LE MAIRE A ÉCRIT LA LETTRE SUIVANTE A M. LE PRÉFET, A LA DATE DU 28 MAI

Monsieur le Préfet,

La Municipalité de Montataire, réunie le 23 mai 1979, proteste contre l'alignement du gouvernement français sur les exigences des autres partenaires européens, concernant les opérations électorales du 10 juin.

En acceptant de reculer la clôture du scrutin à 22 heures, le gouvernement bafoue les traditions nationales françaises, créant un précédent dangereux pour la démocratie.

Par cette décision, il empêche les électrices et les électeurs d'assister et de participer au dépouillement ; il crée de grandes difficultés aux Municipalités pour organiser les opérations de vote.

En conséquence, la Municipalité de Montataire exige du gouvernement qu'il prenne les dispositions nécessaires, afin qu'on en revienne aux conditions habituelles de scrutin : clôture à 18 heures et dépouillement immédiat.

## DÉCÈS DE BERTHE FOUCHÈRE

Mlle Berthe Fouchère n'est plus. Décédée à 80 ans, cette très ancienne habitante de notre ville était bien connue des Montatairiens. Elle a exercé à Montataire le métier d'institutrice pendant de très nombreuses années et était en même temps une militante active.

Photos couverture : la célébration du 8 mai 1945 - Magenta rénové.

TOTAL

Tél. 453.01-35

B.P. 66 Senlis  
60303

Tél. 453.18-15

Ets BONAMY, de BOISJOLLY & C<sup>ie</sup>

Successeurs de Daniel LEMAIRE  
Combustibles Liquides et Solides

RAMONAGES CHEMINÉES — NETTOYAGES

CHAUDIÈRES

EXTINCTEURS SICLI

40, avenue du Maréchal-Foch, 60300 SENLIS

## VANDALISME

Une dizaine de marronniers avaient été plantés dans l'allée du même nom.

Or quatre de ces jeunes arbres ont été coupés, par pur vandalisme, à un mètre du sol.

Il faut savoir que le coût d'un marronnier s'élève à 600 F.

Cet acte alourdit inutilement le travail et les charges de la ville. Comme le budget municipal, c'est votre argent, ce geste d'irresponsabilité est donc préjudiciable à la collectivité toute entière.



## Interview

**M. Daniel Pouillard, directeur des services techniques nous déclare : «un nouvel essor a été pris»**

**Il nous en donne ci-dessous de nombreux exemples**

A la fin du mois d'août 1978, la Ville de Montataire a embauché un nouveau directeur des services techniques, M. Daniel Pouillard. Il nous a semblé intéressant de lui poser quelques questions sur la nature de son travail et les réalisations effectuées ou en cours à la demande de la municipalité.

**En quoi consiste votre rôle à la tête des Services Techniques de la Ville de Montataire ?**

**M. Pouillard :** C'est d'abord de coordonner l'ensemble des tâches dévolues aux Services Techniques, c'est-à-dire de réaliser dans les meilleures conditions possibles, les décisions prises par les élus, en étroite concertation. Cela veut dire, dans le cadre de la restructuration des services qui a été opérée, diriger le travail de plus de 70 ouvriers et de plus de 80 femmes de service. Tout cela afin de servir la préoccupation essentielle des élus, à savoir la satisfaction des besoins quotidiens des habitants.

**Vous êtes arrivé à la fin du mois d'août 1978. Depuis cette date, qu'avez-vous réalisé à la demande de la Municipalité ?**

**R :** Un nouvel essor a été pris grâce à la réorganisation dont j'ai parlé. Les Services Techniques font les études, les présentent au Conseil municipal, consultent les entreprises, surveillent les travaux et en effectuant eux-mêmes, plus qu'auparavant.

La Municipalité dispose ainsi d'un véritable bureau d'étude et de réalisations. On en a actuellement un exemple avec le hameau de Magenta, où la Municipalité fait exécuter, après les travaux de la Direction départementale de l'Équipement, la réfection des trottoirs et l'aménagement d'espaces verts.

Nous avons suivi de près les travaux des murs de soutènement de la rue Victor Hugo et de l'allée des Marronniers, ainsi que l'installation de la cantine au groupe Jacques-Decour.



**Mur de soutènement rue Victor Hugo**

Quant aux employés communaux eux-mêmes, par exemple entre le 13 novembre 1978 et le 13 mars 1979, ils ont procédé à plus de 600 interventions (400 dans le bâtiment et 200 en voirie) à travers la ville.

Nous avons assuré les travaux à l'impasse du Jeu d'Arc, des travaux d'abords à l'église, aménagé des espaces verts, installé des bancs publics, nettoyé les cimetières, assuré le chauffage des ateliers municipaux, etc...



**Atelier de serrurerie**

**Dans le cadre du budget 1979, quelles sont les réalisations en cours ou à venir ?**

**R :** En matière de voirie, la réfection de la rue de l'église, de la rue Lénine, de la Cavée des Aiguillons, ainsi que celle des cours des écoles D. Casanova et P. Langevin va être réalisée pendant les vacances d'été.

Les employés municipaux vont, eux-mêmes, créer une nouvelle voie sur l'emplacement de la sente des Chères Vignes.

En matière de bâtiments, outre la construction de nouveaux restaurants scolaires que nous suivrons, sera assurée l'installation du chauffage collectif du groupe D. Casanova.

Nous installerons des stores à la crèche, tandis que nous développerons sans relâche une politique systématique d'entretien régulier de tous les bâtiments.

Dans le domaine des espaces verts, priorité est accordée à la ligne de traversée de la ville, qui va des Forges à Magenta. Outre l'entretien de tous les espaces verts (à l'exception de la Résidence Hélène), les ouvriers de la ville auront réalisé un espace vert aux Forges, rue Louis Blanc, rue Ginisti et un square rue du Colonel Fabien.

Une entreprise aménagera l'angle de la rue Ginisti et de la rue G. Moquet, suivant les études de notre bureau, ainsi que les espaces verts dans Magenta.



## Interview

**M. Daniel Pouillard, directeur des services techniques nous déclare : «un nouvel essor a été pris»**

**Il nous en donne ci-dessous de nombreux exemples**

A la fin du mois d'août 1978, la Ville de Montataire a embauché un nouveau directeur des services techniques, M. Daniel Pouillard. Il nous a semblé intéressant de lui poser quelques questions sur la nature de son travail et les réalisations effectuées ou en cours à la demande de la municipalité.

**En quoi consiste votre rôle à la tête des Services Techniques de la Ville de Montataire ?**

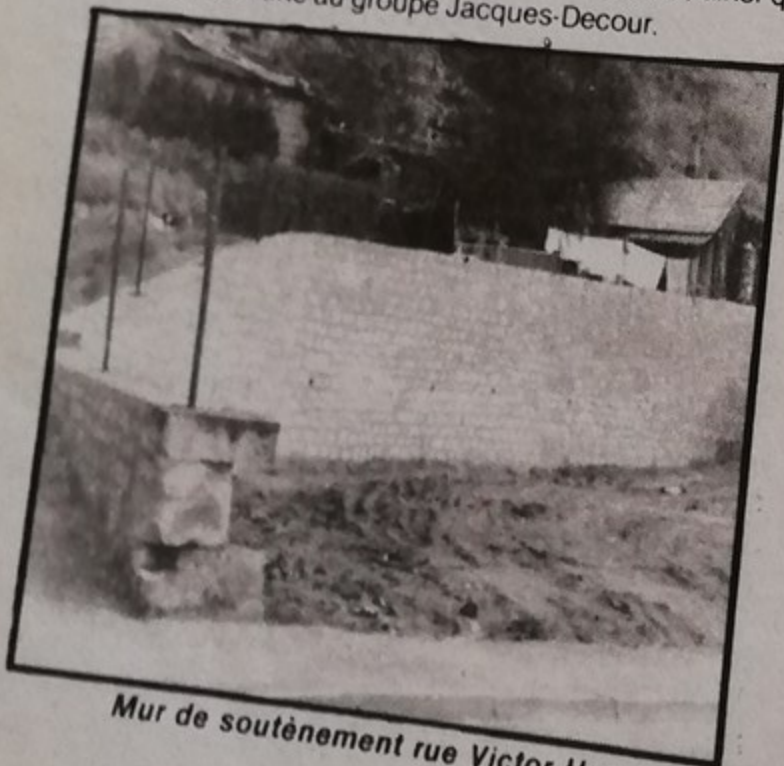
**M. Pouillard :** C'est d'abord de coordonner l'ensemble des tâches dévolues aux Services Techniques, c'est-à-dire de réaliser dans les meilleures conditions possibles, les décisions prises par les élus, en étroite concertation. Cela veut dire, dans le cadre de la restructuration des services qui a été opérée, diriger le travail de plus de 70 ouvriers et de plus de 80 femmes de service. Tout cela afin de servir la préoccupation essentielle des élus, à savoir la satisfaction des besoins quotidiens des habitants.

**Vous êtes arrivé à la fin du mois d'août 1978. Depuis cette date, qu'avez-vous réalisé à la demande de la Municipalité ?**

**R :** Un nouvel essor a été pris grâce à la réorganisation dont j'ai parlé. Les Services Techniques font les études, les présentent au Conseil municipal, consultent les entreprises, surveillent les travaux et en effectuant eux-mêmes, plus qu'auparavant.

La Municipalité dispose ainsi d'un véritable bureau d'étude et de réalisations. On en a actuellement un exemple avec le hameau de Magenta, où la Municipalité fait exécuter, après les travaux de la Direction départementale de l'Équipement, la réfection des trottoirs et l'aménagement d'espaces verts.

Nous avons suivi de près les travaux des murs de soutènement de la rue Victor Hugo et de l'allée des Marronniers, ainsi que l'installation de la cantine au groupe Jacques-Decour.



**Mur de soutènement rue Victor Hugo**

Quant aux employés communaux eux-mêmes, par exemple entre le 13 novembre 1978 et le 13 mars 1979, ils ont procédé à plus de 600 interventions (400 dans le bâtiment et 200 en voirie) à travers la ville.

Nous avons assuré les travaux à l'impasse du Jeu d'Arc, des travaux d'abords à l'église, aménagé des espaces verts, installé des bancs publics, nettoyé les cimetières, assuré le chauffage des ateliers municipaux, etc...



**Atelier de serrurerie**

**Dans le cadre du budget 1979, quelles sont les réalisations en cours ou à venir ?**

**R :** En matière de voirie, la réfection de la rue de l'église, de la rue Lénine, de la Cavée des Aiguillons, ainsi que celle des cours des écoles D. Casanova et P. Langevin va être réalisée pendant les vacances d'été.

Les employés municipaux vont, eux-mêmes, créer une nouvelle voie sur l'emplacement de la sente des Chères Vignes.

En matière de bâtiments, outre la construction de nouveaux restaurants scolaires que nous suivrons, sera assurée l'installation du chauffage collectif du groupe D. Casanova.

Nous installerons des stores à la crèche, tandis que nous développerons sans relâche une politique systématique d'entretien régulier de tous les bâtiments.

Dans le domaine des espaces verts, priorité est accordée à la ligne de traversée de la ville, qui va des Forges à Magenta. Outre l'entretien de tous les espaces verts (à l'exception de la Résidence Hélène), les ouvriers de la ville auront réalisé un espace vert aux Forges, rue Louis Blanc, rue Ginisti et un square rue du Colonel Fabien.

Une entreprise aménagera l'angle de la rue Ginisti et de la rue G. Moquet, suivant les études de notre bureau, ainsi que les espaces verts dans Magenta.





A l'angle des rues V. Hugo et S. Allende

Pourriez-vous nous dire quelques mots sur les méthodes de travail avec les élus d'une part, et le personnel communal de l'autre ?

R. : Ce que j'apprécie avant tout de la part des élus, c'est, sans rien céder sur les prérogatives que leur a conféré le suffrage universel, la confiance qui est faite aux Services que je dirige. C'est aussi le crédit dont bénéficient nos suggestions. Nous sommes toujours écoutés et cela nous motive beaucoup dans la réalisation de nos tâches.

Nous entretenons d'excellents rapports avec les autres services, alors que dans le même temps la diversité de nos travaux nous oblige à beaucoup de rigueur. S'agissant des services techniques proprement dits, je m'efforce d'assurer un travail d'équipe dans lequel mon autorité nécessaire va de pair avec l'appel à l'esprit de responsabilité de chacun à tous les niveaux. J'ajouterai que l'ambiance de concertation et d'entente qui règne dans notre groupe de cadres et d'employés, contribue grandement à la marche efficace des services.

C'est ainsi que nous espérons œuvrer toujours mieux, comme instrument de la volonté municipale, dans le sens des intérêts des habitants et de leur bien-être quotidien.

## LES AUTORISATIONS OBLIGATOIRES A DEMANDER AUX SERVICES TECHNIQUES DE LA VILLE DE MONTATAIRE

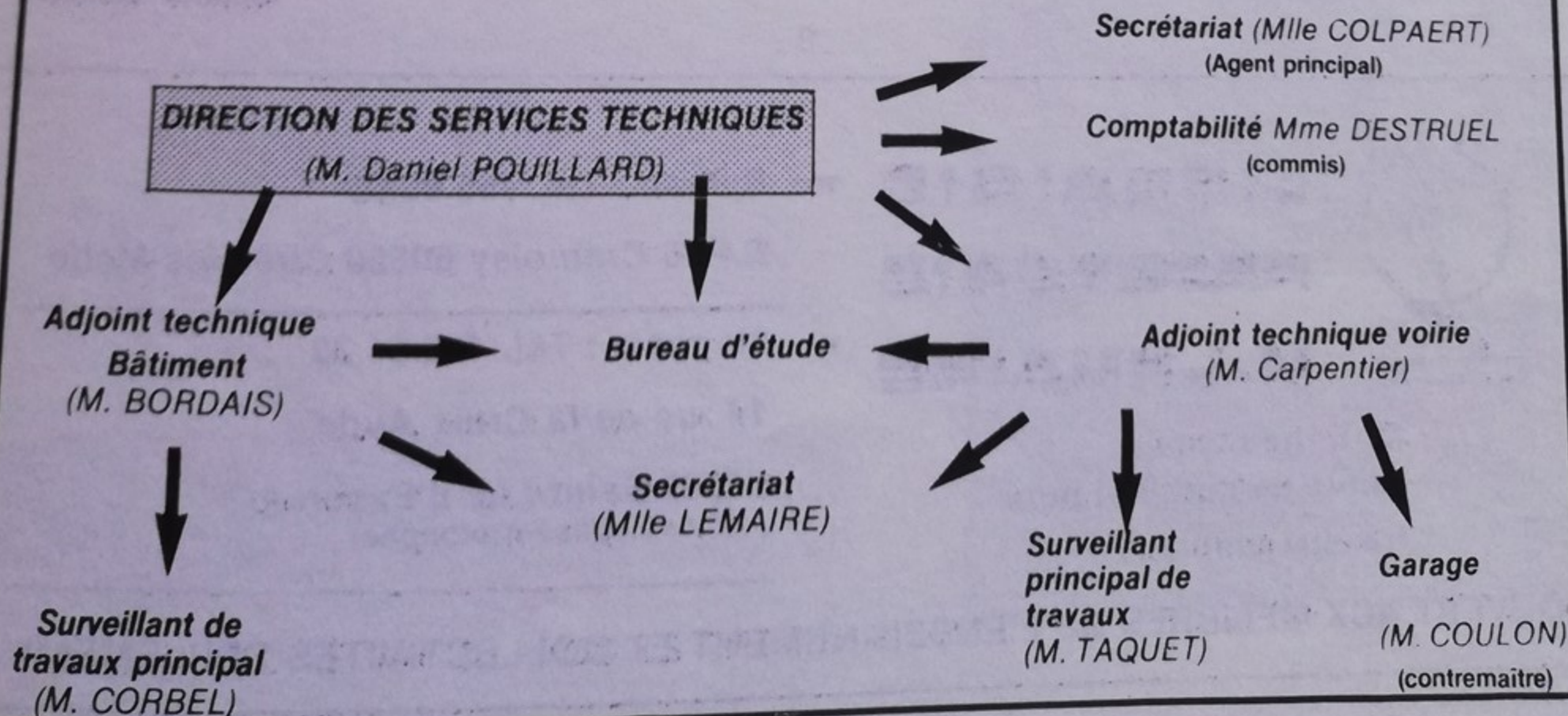
Un certain nombre de demandes d'autorisations doivent obligatoirement être déposées auprès des services techniques, rue Ginisti (tel. 425.53.04):

- **Permis de construire** (délai minimum d'obtention : 2 mois)  
Il concerne toute nouvelle construction d'une habitation individuelle, mais aussi toute modification extérieure d'une habitation déjà existante : un agrandissement (même d'une fenêtre), ou des pentes d'une toiture, ou d'une clôture.
- **PERMIS DE DEMOLIR** (délai approximatif d'obtention : 1 mois)  
Toute démolition d'un bâtiment, partielle ou totale, nécessite l'obtention d'un permis (même s'il s'agit, par exemple, d'un poulailler).
- **PERMIS DE VOIRIE** (délai d'obtention : sous 48 heures)  
Un règlement de voirie a été adopté par le Conseil Municipal.  
Tous travaux, notamment souterrains, ou toute présence de matériau (bois, sable, etc..) intervenant sur le domaine public, nécessitent une permission de voirie accordée par le Maire.

### IL EST ÉGALEMENT POSSIBLE D'OBTENIR AUPRÈS DES SERVICES TECHNIQUES :

- Un certificat d'urbanisme (délai 2 mois)
- Un certificat d'alignement (délai 1 mois)
- Un certificat de numérotage d'immeuble (sous 48 heures)
- Un extrait de la matrice cadastrale (sous 48 heures)

## Direction des Services Techniques municipaux





## le billet du Conseiller Général



**Maurice Bambier aux côtés des travailleurs en lutte de chez Saxby**

Il faut dans un certain nombre de domaines qu'une politique départementale soit clairement définie : services d'incendies, politique culturelle par exemple.

Mais répétons-le, dans beaucoup de domaines, c'est seulement un changement de la politique gouvernementale qui permettra d'apporter des solutions concrètes.

On ne peut concevoir un département constitué en îlot de démocratie, de socialisme, dans le cadre du régime actuel. Ce qui peut être changé, c'est un fonctionnement plus démocratique, une rigueur financière plus grande, des interventions plus sociales.

Le fait que la majorité nouvelle soit composée de socialistes, de communistes et d'un radical de gauche n'est pas sans poser de problèmes, du fait de divergences qui existent sur des problèmes importants, tels que le caractère de la crise, les solutions à celle-ci, l'Europe etc...

Il n'existe pas de programme commun de la gauche au Conseil Général et il arrive et arrivera que les élus de gauche aient des positions différentes sur un certain nombre de dossiers.

Mon souci avec les conseillers généraux de mon groupe sera de continuer à oeuvrer positivement dans l'intérêt des travailleurs et des catégories les plus défavorisées. Nous le ferons d'autant mieux, que la droite n'étant plus majoritaire, la politique gouvernementale ne sera plus systématiquement appliquée parce qu'approuvée par cette ancienne majorité.

C'est cela le fait nouveau, important de cette nouvelle majorité, qui devrait me permettre dans les limites des pouvoirs du Conseil Général, d'être encore mieux au service de la population de Montataire et du canton.

### Majorité de gauche au Conseil Général

Avec le renouvellement de la moitié du Conseil Général en mars dernier, celui-ci possède maintenant une majorité de gauche, 15 P.S., 5 P.C., 1 M.R.G. soit 21 sur 39.

Avec cette nouvelle majorité qu'est-ce qui peut changer, ou va changer dans l'Assemblée départementale en faveur de la population.

Il faut rappeler que les pouvoirs du Conseil Général sont relativement limités et que ses décisions ne peuvent contribuer à résoudre les grandes questions tel l'emploi. Cependant, ses orientations peuvent être infléchies dans un sens plus ou moins social, que ce soit dans le vote des impôts, ou dans ses interventions à caractère social.

Le fait que la droite qui a dominé pendant plus de vingt ans notre département, ne dirige plus le Conseil Général est bénéfique. Il reste maintenant à ce que les décisions prises marquent effectivement un changement avec les pratiques anciennes.

Votre Conseiller Général,  
**Maurice Bambier**

- 8 -



**LIBRAIRIE**

**PAPETERIE**

**M. LEMAIRE**

- Matériel scolaire
- Choix de matériel pour travaux manuels

► Bureau : Tél. 455.98.65

B.P. 6 Cramoisy 60660 Cirès-les-Mello

► Magasin : Tél. 456.64.30

14 rue de la Croix Aude

60340 Saint-Leu-d'Esserent  
(rue de l'église prolongée)

**OUVERT AUX MEMBRES DE L'ENSEIGNEMENT ET COLLECTIVITÉS SEULEMENT**



## DU 15 AU 19 AOUT : LE TOURNOI INTERNATIONAL JUNIORS

• L'office Municipal des Sports organise du 15 au 19 août inclus son sixième Tournoi International Juniors Espoirs avec la participation des équipes suivantes :

NEWCASTLE UNITED (Angleterre) - R.S.C. ANDERLECHT (Belgique) - F.C. PORTO (Portugal) - F.C. VALENCE (Espagne) N.K. HAJDUK SPLIT (Yougoslavie) - R.C. LENS - LILLE O.S.C. et le S.A.C. MONTATAIRE (renforcé).

Cette année encore, nous sommes heureux de vous présenter un beau plateau et s'il est vrai que ce genre d'organisation représente une somme de travail, nous le faisons vraiment de bon cœur avec un amour commun, celui du foot.

Pour ce mois d'août, nous aurons la participation d'une sélection locale, c'est à dire le S.A.C. Montataire renforcé par les meilleurs juniors de Creil, Senlis, Liancourt, Chantilly et Beauvais.

Nous comptons beaucoup sur cette 6<sup>e</sup> édition et le calendrier du tirage au sort, en ce qui concerne les locaux, ne nous démentira pas !

- Mercredi 15 août : Montataire/Newcastle
- Vendredi 17 août : Montataire/Anderlecht
- Samedi 18 août : Montataire/Lille

Comme vous pouvez le constater, nos montatairiens contribueront à assurer une belle affiche et nous espérons que vous profiterez d'un bon spectacle et d'un grand tournoi !

Jean-Pierre BESSON

## INFORMATIONS CENTRES DE LOISIRS

Les Centres seront ouverts du 2 juillet au 31 juillet et du 1<sup>er</sup> août au 31 août (sauf mercredi 15, fermeture samedi - dimanche - jours fériés - lundi de la fête). Ils sont ouverts à tous les enfants de Montataire (agés de 4 à 14 ans).

Une participation financière calculée en fonction des revenus sera demandée aux familles. Elle s'échelonne de 0 à 3 francs par jour pour les centres de l'après-midi et de 2 à 7 francs pour les centres de la journée. Cette participation vous sera précisée le jour de l'inscription.

Supplément au «Travailleur de la région creilloise» n° 52 N°  
Commission Paritaire : 52 362. Directeur de publication : Maurice Bambier.

## CENTRES DE LOISIRS TOUTE LA JOURNÉE (centre aéré)

• **Pour les enfants de 4 à 7 ans** : Ce centre est ouvert de 10 h à 17 h 30 à l'école J. Macé (Rue de l'Eglise). Pour les parents qui travaillent, un accueil est organisé de 7 h 30 à 10 h et de 17 h 30 à 19 h. Ce centre est limité à 25 enfants. Une priorité sera donnée aux enfants dont les parents travaillent tous les deux.

• **Pour les enfants de 7 à 14 ans** : Ce centre est ouvert de 9 h à 17 h 30 au Petit Château. Une garderie est ouverte de 8 h à 9 h et de 17 h 30 à 18 h.

## CENTRES DE LOISIRS DE L'APRÈS MIDI

• **Pour les enfants de 4 à 14 ans** : Ces centres sont ouverts de 13 h 45 à 18 h dans certains groupes. (Lors de l'inscription, nous vous communiquerons de plus amples renseignements sur les répartitions dans les différents groupes scolaires).

**Nous rappelons que la municipalité prête gratuitement les livres scolaires concernant le secondaire (à partir de la 2<sup>e</sup>) et l'enseignement technique. Pour tous renseignements se présenter au Centre Marcel Cachin, entrée Polyclinique 2<sup>e</sup> étage, à partir du 27 juin. De 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h sauf le samedi.**





# renseignements pratiques

## LES PERMANENCES DE VOS ÉLUS

Monsieur Robert TRIN Maire, tous les jours de 11 à 12 h et sur rendez-vous

Messieurs et Mesdames les Adjointes et Conseillers : sur rendez-vous

PERMANENCES de Mmes et MM les Adjointes au Maire : Bureau des Adjointes (sous-sol de la mairie).

M. BROCHOT, le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois de 10 h 30 à 12 h 00.

Mme CLAUX, le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois, de 17 h 30 à 18 h 30.

M. HACHE, le 4<sup>e</sup> vendredi de chaque mois de 17 h 00 à 19 h  
M. COUALLIER, le 2<sup>e</sup> mercredi de chaque mois, de 17 h 15 à 18 h 30.

Mme LENNE, le 2<sup>e</sup> lundi de chaque mois de 15 h à 16 h 30.

M. GAMBIER, le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois de 17 h 00 à 19 h

M. LARTIGUE, le 2<sup>e</sup> vendredi de chaque mois de 17 h 15 à 19 h 00

M. BESSON, le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois, de 11 h à 12 h 00

Mmes et MM. les Adjointes reçoivent également sur rendez-vous.

## LES PRINCIPAUX SERVICES MUNICIPAUX

Hôtel de Ville - Tél. 425.57.07

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 45, vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30, samedi de 9 h à 12 h.

Services techniques municipaux, rue A. Ginisti, tél. 425.53.04  
Lundi à vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, samedi de 8 h à 12 h.

CENTRE MEDICO-SOCIAL MARCEL-CACHIN

31, rue de la République

La protection maternelle et infantile - Tél. 425.56.41

Consultations du nourrisson : les mardi, vendredi de 9 h 00 à 11 h 30

Consultations prénatales, prénuptiales, examens de nourrissement, contraception : les lundi de 13 h 30 à 17 h 30

Vaccinations : Tél. 425.75.31

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h sauf le vendredi 17 h 30, le samedi de 8 h 30 à 12 h 00.

Centre de soins : tél. 425.75.31

Ouverture de bureau : du lundi au vendredi de 8 h à 9 h, 11 h à 12 h, 16 h 30 à 18 h, samedi de 8 h à 9 h, 11 h à 12 h.

Service municipal - bureau d'aide sociale, 2 rue Armand-Desnosse - Tél. 425.75.31

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h, 14 h à 18 h, sauf le vendredi 17 h 30, samedi de 8 h 30 à 12 h.

Crèche municipale Louise Michel - 2, rue Paul-Vaillant-Couturier, tél. 425.47.54

Service scolaire - cantine scolaire - 127 rue Edmond-Léveillé, tél. 425.48.97

Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h 45 (sauf le mercredi), le samedi matin de 8 h à 12 h.

Service municipal culturel, 94 rue Jean-Jaurès - Le Palace - tél. 425.07.93

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Service municipal Jeunesse 94 rue Jean-Jaurès - Le Palace - Tél. 425.07.93

Bibliothèque Paul Eluard, rue des Déportés, tél. 425.19.85

Lundi de 14 h à 17 h, mardi de 14 h à 18 h 30, mercredi de 9 h à 12 h, et de 14 h à 19 h, jeudi de 14 h à 18 h, vendredi de 14 h à 18 h, samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Bibliothèque Elsa-Triolet (Martinets) Tél. 425.38.91

Mardi de 14 h à 19 h, mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30, jeudi de 14 h à 18 h, vendredi de 14 h à 18 h, samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Pour les jeunes : Maison des Jeunes et de la Culture - Cavée d'Angy - Tél. 425.15.54. Pour tous renseignements, s'adresser à la-MJC. Ouvert à tous.

Pour les personnes âgées : Foyer des Anciens - Rue des Déportés (près de la bibliothèque P. Eluard) : ouvert du lundi au samedi inclus de 13 h 30 à 18 h 30. Le foyer est ouvert à toutes les personnes âgées, retraitées sans aucun droit d'entrée à payer.

Office municipal des sports.

De nombreux clubs existent : football, volley-ball, hand-ball, basket-ball, ping-pong, athlétisme, gymnastique volontaire féminine et masculine, cyclisme, cyclo-tourisme, rugby.

Pour toutes informations en matière sportive, s'adresser à la salle des sports Marcel Coëne, avenue Guy Moquet. Tél. 425.49.71 ou auprès des clubs.

## LES PERMANENCES ADMINISTRATIVES

Caisse d'Allocations familiales de l'Oise (CAFO)

Chaque mardi de 14 h à 16 h, au centre social de la Cafo, 2 rue A. Desnosse.

H.L.M.

Les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredi du mois, de 14 h à 16 h, sous-sol B, à la mairie.

Office public intercommunal d'HLM 2, rue Albert Thomas, Creil Tél. 425.12.56 - Bureau annexe, rue de Bretagne, Compiègne - Tél. 420.27.98 et 440.27.98

Retraites complémentaires -

Le 4<sup>e</sup> mercredi de chaque mois, sous-sol B de la mairie, de 14 h à 16 h.

Contrôleur des impôts -

Le dernier vendredi du mois, à la mairie (sous-sol) de 14 h à 16 h.

. 10 .

**Laines «Berger du Nord»  
Layette**

Mme AVELINE 39 rue de la République  
60160 MONTATAIRE - Tél. 425.48.83

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

**BABILOTTE Roland**

Rue du Colonel Fabien (Ex Sentier du Stade)

60160 MONTATAIRE - Tél. 425.77.43



# en cas d'urgence...

## SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS

Pompiers de Montataire  
Pompiers de Creil 425.58.87  
18

## DOCTEURS

HANNOUN, 31 rue Roger Salengro 425.60.46  
KESSLER, 4 rue de Condé 425.44.48  
LEVY, 86 bis rue Jean-Jaurès 425.14.24  
COHEN, 86 bis rue Jean Jaurès 425.14.24  
BENEGMOS, 86 bis rue Jean-Jaurès 425.14.24  
SALMONA, 86 bis rue Jean-Jaurès 425.14.24  
AZOULAY et CHAPTINEL, radiologues,  
86 bis, rue Jean-Jaurès 425.14.24  
425.45.88

## PHARMACIENS

FOUCHER, 96 rue Jean-Jaurès 425.43.52  
DANGLETERRE, 62 rue de la République 425.52.68  
LAFONT, 162 rue Jean-Jaurès 425.05.63  
Mme SEIGLE, Centre Commercial des  
Martinets 425.21.24

## DENTISTES

LANGLOIS, 82 rue Victor-Hugo 425.53.75  
DHALLU-GEFFROY, 56 rue de la  
République 425.57.93  
POLYCLINIQUE, rue A.-Desnosse 425.77.58

## SERVICE DES EAUX

Lyonnaise des Eaux et de l'Eclairage,  
Rue Buhl, à Creil 425.25.22

## ÉLECTRICITÉ

Régie Communale d'Électricité  
1, rue Romain-Rolland, Montataire 425.57.38

## GAZ DE FRANCE

Service Haute Pression (GGTRP)  
58, rue Jean-Jaurès Creil 455.08.81  
82, rue Jean-Jaurès Creil 455.14.70

## MATERNITÉS

Creil, tél. Centre hospitalier Creil 425.76.90  
Senlis 453.01.71

## HOPITAUX

Creil (Centre hospitalier)  
(Hôpital privé) 425.76.90  
Senlis 425.00.67  
Beauvais 453.01.71  
Clermont (Hôpital général)  
(Hôpital Psychiatrique) 445.04.94  
450.04.28  
Compiègne 450.08.60  
Chantilly 420.99.20  
457.31.40

## INFIRMIERS

CENTRE MUNICIPAL DE SOINS  
Parc Marcel Cachin 425.75.31  
Mme HEURTEUR-MONVOISIN  
73, rue Jean-Jaurès 425.73.59  
M. LESAGE, 84 rue Anatole-France 425.27.10  
M. Guy SALMONA 86 bis rue  
Jean-Jaurès 425.06.15

## AMBULANCES

Ambulances de Montataire 425.79.71

## POLICE

Commissariat de Police de Montataire 425.57.47  
Commissariat de Creil 425.17.17  
Gendarmerie de Montataire 425.57.14  
Police-Secours 17

## TAXIS

GAZET 425.12.56  
LEGRAS 425.77.45  
MOTTE 425.08.21  
LEGAY 425.58.11  
Borne d'appel 425.51.45

## TOUR DE GARDE DES PHARMACIES

Chaque dimanche, une des officines de Montataire est ouverte de 9 h à 12 h.  
Se renseigner auprès des pharmacies.

Chaque soir, trois officines sont de garde de 19 h à 22 h, pour les communes de Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise, Villers-St-Paul. La pharmacie la plus proche de Montataire est indiquée en vitrine.

Après 22 h, seul le Commissariat de Police peut indiquer l'officine de garde la nuit, pour les quatre communes.

Quincaillerie

Cadeaux

ETS **canY**

75, rue Jean-Jaurès - Tél. 425.72.30  
60160 MONTATAIRE